

ORMES

Mag

NUMÉRO SPÉCIAL

RENTRÉE SCOLAIRE

2

LE QUOTIENT FAMILIAL

4

L'ESPACE CITOYENS
COMMENT ÇA MARCHE ?



édito



À l'approche du mois de septembre, la rentrée scolaire s'apprête à rythmer la vie des élèves des écoles maternelle Saint-Exupéry et élémentaire Jacques-Prévert.

Pour vous accompagner dans cette étape importante, ce bulletin municipal spécial « rentrée » rassemble l'ensemble des informations utiles pour aborder cette nouvelle année scolaire en toute sérénité : tarifs municipaux, services liés à la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire, ainsi que dispositifs destinés aux plus jeunes Ormois. Les équipes municipales restent bien entendu à votre disposition pour toute question et pour vous accompagner dans vos démarches.

Nous vous souhaitons une agréable lecture, une belle fin d'été et une excellente rentrée à toutes et à tous.

Alain TOUCHARD, Maire d'Ormes



ORMES
N°130 *Mag*

Magazine d'information édité
par la Mairie d'Ormes
147, rue Nationale - 45140 ORMES
☎ 02 38 70 85 20

I DIRECTEUR DE PUBLICATION I

Alain TOUCHARD, Maire

I RÉDACTION I

Delphine BOURRIER

I RÉALISATION I

Mairie d'Ormes - maquette : Forces Motrices

I CRÉDITS PHOTOS I

Couverture Adobe Stock, Mairie d'Ormes

I TIRAGE : 2 500 exemplaires I

I DÉPÔT LÉGAL : Septembre 2026 I

I N°ISSN en cours d'attribution I



ÉDITO

LES VACANCES SCOLAIRES ZONE B

RENTREE DES ÉLÈVES	Mardi 1 ^{er} septembre 2026
TOUSSAINT	Du samedi 17 octobre au Dimanche 1 ^{er} novembre 2026
NOËL	Du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027
HIVER	Du samedi 20 février au dimanche 7 mars 2027
PRINTEMPS	Du samedi 17 avril au dimanche 2 mai 2027
PONT DE L'ASCENSION	Du jeudi 6 mai au dimanche 9 mai 2027
DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ	Samedi 3 juillet 2027

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé selon les critères déterminés par la CAF. Il est calculé pour une année civile. De septembre à décembre 2026 : le calcul se fait avec l'avis d'imposition 2024 (revenus 2023). De janvier à décembre 2027 : le calcul se fait avec l'avis d'imposition 2025 (revenus 2024).

Les parents sont invités à venir faire recalculer leur quotient familial courant janvier 2027, à l'accueil Périscolaire Maternel.

Le quotient familial peut être modifié en cas de changement de situation familiale ou professionnelle suivante :

• Décès de l'un des parents, séparation, chômage, longue maladie ou invalidité (se rapprocher de la CAF).

Le quotient familial permet aux familles de bénéficier de réductions sur les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, des classes de découverte, du club AdoLoisirs et des sorties organisées pour les 14-17 ans.

LE QUOTIENT FAMILIAL SE CALCULE COMME SUIT :

1/12^e du total des salaires et assimilés + prestations mensuelles ⁽¹⁾ au moment du calcul du quotient familial

NOMBRE DE PARTS

Personne seule ou en couple :
2 parts - 1^{er} et 2^e enfant :
0,5 part/enfant - 3^e enfant :
1 part - À partir du 4^e enfant
ou par enfant handicapé :
+ 0,5 part supplémentaire

RÉPARTITION DES QUOTIENTS

Montant du quotient	Lettre	Participation des familles
Supérieur à 2930 €	A1	100%
Compris entre 1642 € et 2929 €	A2	92%
Compris entre 1280 € et 1641 €	B	83%
Compris entre 1117 € et 1279 €	C	75%
Compris entre 958 € et 1116 €	D	67%
Compris entre 833 € et 957 €	E1	59%
Compris entre 797 € et 832 €	E2	
Compris entre 636 € et 796 €	F	50%
Compris entre 478 € et 635 €	G	42%
Compris entre 316 € et 477 €	H	33%
Inférieur à 315 €	I	25%

(1) Il s'agit des droits ouverts, à l'exclusion des rappels et indus.

INSCRIPTIONS & FACTURATION UNIQUE

Crèche Graine d'éveil, Accueil périscolaire,
Accueil de loisirs, Restauration scolaire, Club ados

ACCUEIL DE LOISIRS : DATES D'INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES

	DÉBUT	FIN
Toussaint 2026	Mercredi 16 septembre	Mercredi 30 septembre
Noël 2026	Mercredi 18 novembre	Mercredi 2 décembre
Février 2027	Mercredi 20 janvier	Mercredi 3 février
Printemps 2027	Mercredi 17 mars	Mercredi 31 mars
Été 2027	Mercredi 12 mai	Mercredi 9 juin

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'Accueil Périscolaire matin et soir, l'Accueil de loisirs, le Club Adolaisirs et la restauration scolaire : les inscriptions se font à l'APS maternel aux heures de permanences suivantes : le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h et le vendredi 14h à 18h ou sur l'Espace Citoyen Ormes en allant sur Internet.

Pour l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire (APS), la restauration scolaire et le Club AdoLoisirs :

- 1 fiche foyer
- 1 fiche enfant
- 1 fiche sanitaire avec photocopies des vaccins
- 1 attestation d'assurance extrascolaire 2026 / 2027
- Le numéro allocataire CAF et/ou feuille d'imposition 2024 (revenus 2023)
- 1 copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés
- Justificatif de domicile

Aucune inscription enfant ne pourra être validée tant que le dossier Famille sera incomplet.

TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION

Dans l'objectif de simplifier les démarches administratives des usagers et réduire les dépenses, la Municipalité a mis en place **la facture unique avec un seul dossier famille** regroupant les informations nécessaires à la facturation.

Une seule facture mensuelle et détaillée regroupe les prestations suivantes :

- Crèche Graine d'Éveil
- Périscolaire (matin et soir)
- Restaurant scolaire
- Accueil de Loisirs
- Club Adolaisirs

Les factures sont envoyées, à chaque famille, au début du mois suivant la fréquentation des structures.

Modes de paiement possibles

Chèque, espèces, tickets CESU (uniquement pour la crèche, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs pour les moins de 6 ans) chèques vacances (ANCV) et prélèvement automatique. Le Paiement en ligne peut également se faire par carte bancaire via l'Espace Citoyens.



LA FACTURE EN LIGNE : UN GESTE POUR LA PLANÈTE

Soyez acteur du développement durable, en adhérant à la facture en ligne dans votre espace personnel sur l'Espace Citoyens.

Dès le début de chaque mois, vous serez averti par mail de la mise à disposition de votre facture sur votre espace.

La facture électronique remplacera l'envoi de la facture papier. Les familles qui souhaitent adhérer à la facture en ligne doivent en faire la demande via leur espace privé sur l'Espace Citoyens.



CONTACT

**SERVICE SCOLAIRE, ENFANCE,
JEUNESSE**

Responsable de service :
Carole LENGLET
☎ 02 38 74 62 24
enfance@ville-ormes.fr

ESPACE CITOYENS : COMMENT ÇA MARCHE ?



WWW. ESPACE-CITOYENS.NET/VILLE-ORMES/

Pour accéder à l'Espace Citoyens, rendez-vous Internet en tapant **espace-citoyens.net/ville-ormes/** ou via le site Internet de la ville : **ville-ormes.fr** en cliquant sur le logo "Espace Citoyens".

Véritable guichet en ligne, accessible 24h/24h et 7j/7j, l'espace Citoyens offre de nombreux services à ses usagers.

Ce portail permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration,

périscolaire, centre de loisirs, club Adolaisirs) pour toute l'année, puis de gérer les réservations souhaitées.

L'espace Citoyens se décline en deux parties :

UN ESPACE PUBLIC OUVERT À TOUS

permettant d'accéder aux informations pratiques des différentes structures municipales (crèche Graine d'Éveil, Relais Petite Enfance, restauration scolaire, accueils périscolaires, accueil de loisirs, club Ado-

loisirs, séjours d'été/hiver...), des informations relatives aux tarifs, aux activités, les menus...

UN ESPACE PRIVÉ

accessible à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe. Cet espace personnel permet aux familles d'accéder à leurs comptes, de payer et/ou imprimer leurs factures, de s'inscrire sur les activités périscolaires, au restaurant scolaire, à l'accueil de loisirs, à la crèche Graine d'Éveil...

VOUS ÊTES SUR LA PAGE D'ACCUEIL DE L'ESPACE PUBLIC



ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE PRIVÉ
en saisissant votre code et votre mot de passe délivrés par le **service enfance/jeunesse** de la ville.

POUR IMPRIMER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
des différentes structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE CITOYEN
Horaires, modalités d'inscription, tarification.

VOUS ÊTES DANS VOTRE ESPACE PRIVÉ POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE PRIVÉ

VOUS AVEZ DÉJÀ UN DOSSIER

Un mail vous a été envoyé à la création de votre dossier vous indiquant votre code famille et votre mot de passe nécessaires pour accéder à votre espace privé.

Vous êtes "nouveaux Ormois" et vous souhaitez inscrire pour la première fois votre (vos) enfant(s) dans une structure municipale

Inscrivez-vous en ligne sur l'espace public de l'espace Citoyen et laissez-vous guider par les mails que vous recevrez sur l'adresse que vous aurez communiquée.

Un premier mail vous demandera de valider votre demande. Une fois cette première demande validée, le Service enfance/jeunesse vous com-

muniquera un mot de passe ainsi que votre code famille par courrier.

EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES FAMILLES

Une fois identifié, vous arrivez sur votre espace citoyens personnalisé. Vous y trouverez toutes les informations concernant les activités de votre (vos) enfant(s) et vous aurez la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne.

Les familles ont la possibilité de réserver en ligne les présences de leur(s) enfant(s) :

- au restaurant scolaire,
- à l'accueil périscolaire (matin et soir),
- à l'accueil de loisirs,
- au club Adololaisirs.

RÉSERVER EN LIGNE

Pour réserver via l'espace Citoyens, les présences de votre (vos) enfant(s), il vous suffit d'accéder à votre espace privé. Pour cela :

1. **Renseignez les champs "Identifiant" et "Mot de passe"** avec les identifiants qui vous ont été communiqués par mail.
2. **Cliquez sur l'onglet "Modifiez vos réservations"**. Choisissez le prénom de votre enfant puis le service concerné
3. **Grâce au calendrier, cochez les présences souhaitées** et cliquez sur **"Effectuer la demande"**

Une fois la réservation faite, votre demande sera traitée dans les plus brefs délais et **un mail de confirmation** vous sera envoyé.

VÉRIFIEZ & MODIFIEZ VOS ACCÈS
identifiants,
mot de passe

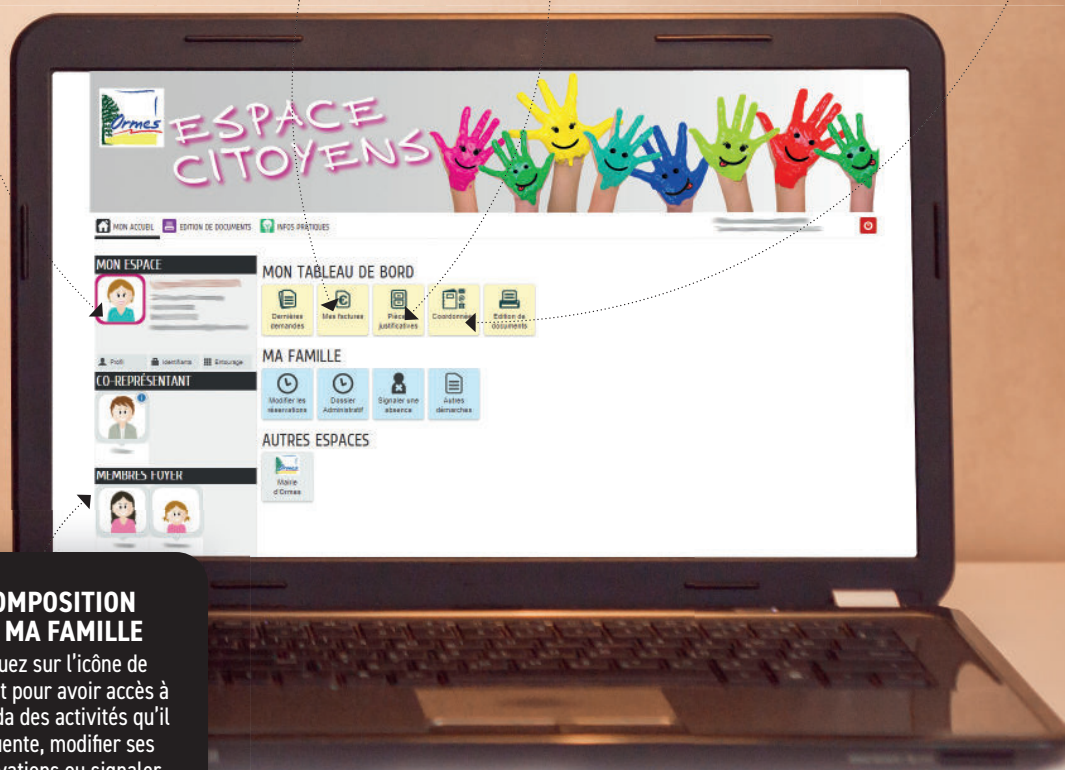
VOS FACTURES
à régler,
déjà payées et
les archives de
l'année

STOCKEZ VOS DOCUMENTS
factures, certificats médicaux, avis
d'imposition, pour une transmission
simplifiée aux services concernés

VÉRIFIEZ & MODIFIEZ VOS COORDONNÉES
adresse, téléphone,
courriel

COMPOSITION DE MA FAMILLE

Cliquez sur l'icône de l'enfant pour avoir accès à l'agenda des activités qu'il fréquente, modifier ses réservations ou signaler une absence.



LE JARDIN DES ÂGES

Crèche "Graine d'éveil"

La commune d'Ormes dispose d'une crèche réservée aux Ormois et aux familles de Boulay-Les-Barres, Bucy-Saint-Liphard et Bricy. Elle propose 20 places en accueil régulier et occasionnel, **pour des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.**



HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h-18h
Fermée 6 semaines/an & les jours fériés.

PRÉINSCRIPTIONS

Pour la rentrée de septembre 2026, La crèche Graine d'éveil est complète. Toutes les places ont été affectées lors de la commission d'attribution. Néanmoins des places en occasionnel pourront être proposées le mercredi.

+ D'INFOS : Sarah TROUVÉ

☎ 02 38 70 85 35 - grainedeveil@ville-ormes.fr

ANIMATIONS

La crèche est un lieu aménagé et animé pour le bien-être des enfants avec des espaces dédiés au jeu, à l'éveil et à la motricité. Les ateliers proposés permettent aux enfants de découvrir, de manipuler, de partager et de s'amuser tout en restant dans un univers chaleureux.

L'accueil régulier à Ormes, ce sont aussi les assistant(e)s maternel(le)s. Pour les parents qui souhaiteraient un accueil individuel pour leur enfant, le Relais Petite Enfance se tient à leur disposition pour les accompagner dans leur recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) à Ormes.



Relais petite enfance (RPE)

Le RPE est un espace d'informations, d'animations, de rencontres, d'échanges animé par une Éducatrice de Jeunes Enfants. Ce service municipal est gratuit. Les créneaux d'animation sont destinés à des activités d'éveil et des temps collectifs de rencontre pour les assistant(e)s maternel(le)s et les enfants qu'ils accueillent.



HORAIRES

PERMANENCES D'ACCUEIL

Lundi : 11h30-12h30 & 15h30-18h

Mercredi : 10h30-13h30

Jeudi : 11h30-12h30 & 16h-18h.

ANIMATION POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET LES ENFANTS

Temps collectifs lundi et jeudi : 9h30 à 11h30



MISSIONS DU RPE

En direction des professionnels :

- Offrir un lieu d'information, d'échange et d'écoute, et un cadre pour échanger sur les pratiques professionnelles ;
- Proposer des ateliers d'éveil aux jeunes enfants accueillis pour partager des moments en collectivité ;
- Faciliter l'accès à la formation continue et informer sur les possibilités d'évolution professionnelle ;
- Assister dans les démarches à accomplir sur monenfant.fr ;
- Participer à l'information des candidats au métier.

En direction des parents :

- Informer sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs présents sur le territoire ;
- Porter une attention particulière aux parents recourant à l'accueil individuel, en facilitant la mise en relation avec les assistant(e)s maternel(le)s et en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur ;
- Délivrer une information générale en matière de droit du travail et les orienter vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques ;
- Sensibiliser au rôle d'employeur et aux obligations qui en découlent.

OBJECTIFS

Les objectifs du RPE sont multiples mais vont dans un seul et même sens : aider les assistant(e)s maternel(le)s dans l'exercice de leur profession, aider les parents dans leur recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et dans leurs missions de parents employeurs. Il accompagne, soutient, oriente les assistant(e)s maternel(le)s et les parents employeurs.



CONTACTS

SERVICE PETITE ENFANCE

Responsable de service :

Christophe BOURRIER

☎ 02 38 70 83 13

petite-enfance@ville-ormes.fr

CRÈCHE GRAINE D'ÉVEIL

Responsable de la crèche :

Sarah TROUVÉ

32, bis rue de Corroy

☎ 02 38 70 85 35 - 06 88 16 81 33

grainedeveil@ville-ormes.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Responsable du RPE :

Sarah TROUVÉ

32, bis rue de Corroy

☎ 02 38 70 85 33 - 06 30 06 66 68

rpe@ville-ormes.fr

L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY



PLANNING	07:30	8:30	11:40	13:40	16:30	18:30
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	APS	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	APS	



HORAIRES

Matin : ouverture 8h20 & fermeture 8h30
Après-midi : ouverture 13h30 & fermeture 13h40
Soir : fin 16h30

PAUSE MÉRIDIANNE

- 1 service de restauration scolaire : 11h40-12h40
- Après la restauration (aux alentours de 12h40), les petites et moyennes sections iront directement se reposer sous la surveillance des ATSEMS. Les grandes sections se verront proposer divers pôles d'activités libres.



CONTACT

ÉCOLE MATERNELLE
 SAINT-EXUPÉRY
 Directrice : Nathalie BERNARD

Rue des Trois Cornets
 ☎ 02 38 70 54 90
ecm-saint-exupery-ormes@ac-orleans-tours.fr

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT



TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU MAIL DE LA POULE BLANCHE : DES ADAPTATIONS À PRÉVOIR

Tout au long de l'année scolaire, des travaux de requalification du Mail de la Poule Blanche seront réalisés afin d'améliorer durablement le cadre de vie du centre-bourg.

Ces aménagements entraîneront ponctuellement des modifications de circulation et des perturbations aux abords de l'école élémentaire. Des adaptations seront mises en place en fonction de l'avancement du chantier afin de garantir la sécurité de tous, en particulier des élèves et de leurs familles.

Afin d'anticiper au mieux l'organisation du chantier, la Municipalité a engagé un dialogue avec l'équipe enseignante. Des réunions de concertation ont déjà eu lieu et se poursuivront tout au long des travaux. Les représentants des parents d'élèves

seront également régulièrement informés afin de relayer les informations auprès des familles.

Les accès à l'école seront maintenus pendant toute la durée des travaux, mais pourront être aménagés selon les différentes phases du chantier. Nous invitons les parents et les usagers à faire preuve de vigilance et à anticiper leurs déplacements.

La Ville vous tiendra régulièrement informés de l'évolution du chantier et des éventuelles modifications de circulation par le biais de ses différents supports de communication.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience pendant cette période de travaux, indispensables à l'amélioration de notre centre-bourg et de votre cadre de vie.



PLANNING	07:30	8:30	11:45	13:35	16:20	18:30
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	APS	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	APS	



HORAIRES

Matin : ouverture 8h20 & fermeture 8h30

Après-midi : ouverture 13h25 & fermeture 13h35

Soir : fin 16h20

Toute sortie d'école est définitive.

Les enfants ne peuvent pas réintégrer l'accueil périscolaire après leur activité extrascolaire.

LA PAUSE MÉRIDIANNE

• **2 services de restauration scolaire :**
11h45-12h35 & 12h35 -13h25

• **Des activités** seront proposées aux enfants sur la base du volontariat (sports, petites activités manuelles, jeux extérieurs...)



CONTACT

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
JACQUES PRÉVERT
Directrice : Laurence PORRET

Place Clément Marot
☎ 02 38 74 99 45
laurence.porret@ville-ormes.fr

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Elle est gérée par un prestataire extérieur qui assure la fabrication des repas, leur distribution dans les écoles, les accueils de loisirs, la crèche Graine d'Éveil. Les repas sont fabriqués sur place et déplacés selon le principe de la liaison chaude garantissant les meilleures conditions d'hygiène alimentaire. Une diététicienne de la société contrôle les menus lors de la commission menus afin de garantir l'équilibre alimentaire pour chaque enfant.

Les menus sont affichés à l'entrée des écoles ou consultables sur l'espace Citoyen accessible sur ville-ormes.fr - Rubrique **Infos pratiques > Menus de la restauration**

INSCRIPTIONS

L'inscription doit obligatoirement être faite au préalable par les parents. Le formulaire d'inscription est disponible aux bureaux de l'Accueil Périscolaire maternel ou sur l'espace Citoyen accessible sur ville-ormes.fr

Les inscriptions se font à l'APS maternel durant les permanences (lundi, vendredi, de 14h à 18h et le mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h).

3 modes d'inscriptions

- **Annuelle** : elle se fait en début d'année scolaire. Les jours de présence sont fixés pour toute l'année scolaire.
- **Au mois** : les parents doivent faire l'inscription tous les mois via l'espace Citoyens ou par mail : enfance@ville-ormes.fr **avant le 30 du mois précédent.** Toutes les inscriptions faites, après cette date, sont considérées comme occasionnelles.
- **Occasionnelle** : il n'est pas fait application du quotient familial. Il est demandé à la famille de régler la somme de 5,12 € pour le repas. (1,71 € pour un enfant allergique).



PRIX DU REPAS (2026/2027)

Quotient familial		Enfants allergiques
A1	4,43 €	1,47 €
A2	4,07 €	1,35 €
B	3,70 €	1,23 €
C	3,33 €	1,11 €
D	2,97 €	1,00 €
E1	2,60 €	0,87 €
E2	2,60 €	
F	2,21 €	0,75 €
G	1,85 €	0,63 €
H	1,47 €	0,51 €
I	1,12 €	0,37 €
Enfants extérieurs		1,71 €
Enf. occasionnels Ormois		1,71 €
Enf. occasionnels ext.		2,04 €
Adultes autorisés		-

En cas d'annulation d'un repas :

- Si l'enfant est absent, le repas ne sera pas facturé si l'annulation est faite le vendredi précédent une nouvelle semaine (au plus tard 18h).
- Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1^{er} jour) et à partir du 2^e jour, les repas ne seront plus facturés.
- Les absences pour professeurs absents, personnel en grève, sorties scolaires ne seront pas facturées.
- Si l'enfant vient à l'école et est reparti dans la matinée pour cause de maladie, cette journée sera facturée.
- Les certificats médicaux ne sont plus demandés et acceptés.

IL EST IMPÉRATIF D'ENVOYER UN MAIL : enfance@ville-ormes.fr, dès le premier jour de l'absence de votre enfant. À défaut, les jours d'absences seront facturés

ENFANTS ALLERGIQUES

En cas d'allergie(s) alimentaire(s) certifiée(s) par un allergologue, les parents doivent mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). La ville ne fournit pas de repas de substitution. Les familles doivent apporter le panier repas de l'enfant au restaurant scolaire de l'école élémentaire Jacques Prévert entre 7h30 et 8h30. Un tarif particulier est appliqué.



CONTACT

FACTURATION
Service scolaire de la ville

02 38 74 62 24
enfance@ville-ormes.fr

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

Fonctionnement



HORAIRES

MATERNELS

Matin : 7h30-8h15,
puis les enfants sont accompagnés dans l'école
Soir : 16h30-18h30

ÉLÉMENTAIRES

Matin : 7h30-8h20, vers 8h30
les enfants sont accompagnés dans leurs classes
Soir : 16h20 > 18h30
Étude surveillée gratuite lundi, mardi, jeudi : 17h-18h

Les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) à l'étude surveillée doivent venir le(s) chercher au plus tôt à 18h.

Les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis dans les locaux de l'école Jacques Prévert

Les maternels sont accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire, Place Robert Mauger.

APS maternel et élémentaire : il est demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ. Les parents sont invités à venir chercher leur enfant à partir de 17h (pas avant).

INSCRIPTIONS

L'inscription préalable est obligatoire.

2 types d'inscriptions : au mois ou à l'année.

Les inscriptions occasionnelles sont prises en compte en fonction du nombre d'encadrants et de la capacité des locaux.

TARIFS (2026/2027)

Quotient familial	APS Matin	APS Soir
A1	1,92 €	3,37 €
A2	1,77 €	3,09 €
B		
C	1,62 €	2,84 €
D		
E1		
E2		
F		
G	1,43 €	2,59 €
H		
I		
Exterieurs	1,92 €	3,37 €



PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Les parents doivent signaler par écrit en début d'année les modalités de sortie de l'enfant. Si l'enfant part seul ou avec un tiers, une autorisation écrite doit être spécifiée sur la fiche de renseignements.

(Pour des raisons de responsabilité, les enfants ne sont pas accompagnés aux activités sportives ou culturelles par les animateurs de l'accueil périscolaire.)

ABSENCES

Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1^{er} jour) et à partir du 2^e jour, les réservations périscolaires ne seront plus facturées si le service a reçu un mail à : enfance@ville-ormes.fr **dès le premier jour de l'absence de l'enfant.**

Si l'enfant vient à l'école et est reparti dans la journée pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le périscolaire de son absence, par mail enfance@ville-ormes.fr ou téléphone 02 38 74 62 24

Les certificats médicaux ne sont plus demandés et acceptés. Il est impératif d'envoyer au service périscolaire un mail dès le premier jour de l'absence de l'enfant. À défaut, les jours d'absences seront facturés.

ANNULATION

Les inscriptions sont fermes et définitives. Il est néanmoins possible d'annuler le vendredi précédent une nouvelle semaine (au plus tard à 18h). Toute annulation dans une semaine commencée est facturée. Il est impératif d'envoyer un mail : enfance@ville-ormes.fr



CONTACTS

SERVICE SCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE

enfance@ville-ormes.fr

Responsable de service : Carole LENGLET
☎ 02 38 74 62 24

Responsable APS maternel : Virginie LUCAS
☎ 06 88 16 76 38 - 02 38 74 18 70

Responsable APS élémentaire : Charlene VILLETTE
☎ 06 88 16 76 41 - 02 38 74 66 61

3/10 ANS L'ACCUEIL DE LOISIRS DE "LA CANAUDIÈRE"

Espace boisé, idéal pour les petits Ormois (capacité 250 enfants)



HORAIRES

Le mercredi

Accueil : 7h30-8h45

Journée continue avec repas : 7h30-18h30

Matinée sans repas : 7h30-12h30 - Départ : 12h-12h30

Pendant les vacances scolaires

Matin : 7h30-8h45 - Soir : 17h15 à 18h

INSCRIPTIONS

• **Les mercredis** : au mois ou à l'année.

• **En vacances scolaires** : à la semaine.

Néanmoins, il est possible de retirer 1 journée/semaine.

Les inscriptions tiennent compte du nombre d'encadrants et de la capacité des locaux.

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Les parents doivent signaler par écrit en début d'année les modalités de sortie de l'enfant. Si l'enfant part seul ou avec un tiers, une autorisation écrite doit être spécifiée sur la fiche de renseignements.

Les parents doivent emmener et venir chercher leur(s) enfant(s) aux APS habituels :

- École maternelle pour les enfants de la Petite Section à la Grande Section
- École élémentaire pour les enfants du CP au CM2

ABSENCES/ANNULATION

Pendant les vacances scolaires

Pour toute annulation avant une semaine commencée, 2 jours seront facturés par semaine annulée.

L'annulation doit être adressée à la Direction par courrier ou par mail : enfance@ville-ormes.fr. Toute annulation faite dans une semaine commencée sera facturée. Toute inscription est considérée comme définitive.

Seules les absences justifiées par un certificat médical, remis dans les 72 heures, ne seront pas facturées. Justificatif à remettre au bureau de l'Accueil Périscolaire maternel aux heures de permanence ou à envoyer à enfance@ville-ormes.fr

Pour les mercredis

Toute annulation dans le mois sera facturée. Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1^{er} jour) et à partir du 2^e jour, les réservations ne seront plus facturées.

Exemple : Votre enfant est malade le mardi et le mercredi : 1^{er} jour de carence, le mardi facturé, le mercredi 2^e jour, l'absence ne sera pas facturée

TARIFS (2026/2027)

TARIFS (2026/2027)	Mercredi & vacances scolaires (journée complète)				Mercredi matin (sans repas)
Quotient familial	-	Enfants allergiques	Nuitée	Soirée	-
A1	17,52 €	14,58 €	3,55 €	3,03 €	6,33 €
A2	16,07 €	13,37 €			5,80 €
B	14,62 €	12,17 €	2,35 €	2,02 €	5,38 €
C	13,18 €	10,95 €			4,85 €
D	11,75 €	9,75 €			4,31 €
E1	9,85 €	8,54 €			3,80 €
E2	6,61 €	5,96 €	1,18 €	1,01 €	3,33 €
F	5,93 €	5,02 €			2,66 €
G	5,33 €	4,13 €			2,06 €
H	4,66 €	3,20 €			1,42 €
I	2,90 €	2,29 €			0,79 €
Enfants extérieurs	Mercredis & vacances scolaires (journée complète) : suivant quotient familial + partie fixe de 14 €				
	Mercredi matin : suivant quotient familial + partie fixe de 10 €				
	Nuitée et soirée au centre : suivant quotient familial				
Enfants de Bucy St-Li- phard	Mercredis & vacances scolaires (journée complète) : suivant quotient familial + partie fixe de 5 €				
	Mercredi matin : suivant quotient familial + partie fixe de 3,50 €				
	Nuitée et soirée au centre : suivant quotient familial				



CONTACT

Accueil de loisirs
Maternelle et élémentaire
Responsable : Marine ALZY
☎ 06 88 16 76 64

Canaudière
☎ 02 38 70 55 28
enfance@ville-ormes.fr

11/14 ANS : LE CLUB ADOS



HORAIRES

Accueil du matin : 8h30-9h30

Journée : 8h30-18h

Accueil du soir : 17h-18h

Le Club Ados est situé dans l'extension de la salle François Rabelais. L'entrée se fait par la Rue des Trois Cornets. Il est ouvert durant les vacances scolaires.

INSCRIPTIONS

Il faut :

- Être âgé de 11 à 14 ans
- Être collégien
- Habiter Ormes, Bucy-St-Liphard, Boulay-les-Barres ou Bricy

Le programme ainsi que le bulletin d'inscription sont consultables sur l'Espace Citoyens.

Pour l'inscription, il est obligatoire de remplir une fiche "enfant" et une fiche sanitaire (renouvelées chaque année), de fournir la photocopie de l'assurance extrascolaire et des vaccins. Les inscriptions sont à déposer aux heures de permanences à l'APS maternel ou via l'Espace Citoyens et se font à la semaine. Tous les documents peuvent être imprimés via l'**Espace Citoyens**.

TARIFS (2026/2027)

Quotient familial	Journée d'activité	Nuitée	Soirée au Club Ados
A1	23,89 €	3,55 €	3,03 €
A2	21,92 €		
B	19,94 €	2,35 €	2,02 €
C	17,96 €		
D	15,99 €		
E1	11,00 €	1,18 €	1,01 €
E2	7,80 €		
F	6,96 €		
G	6,03 €		
H	5,22 €		
I	4,41 €		
Enfant extérieur	Quotient familial + 14 €		
Enfant de Bucy-St-Liphard	Quotient familial + 5 €		



CONTACT

Responsable Club Ados :
Charlène VILLETTE

© 06 88 16 74 86
enfance@ville-ormes.fr

14/17 ANS : LA SALLE JEUNESSE



HORAIRES

Temps scolaires

Mardi : 16h30-19h

(projet jeunes, infos, documents...)

Mercredi : 13h30-19h

Jeudi : 16h30-19h

Vendredi : 16h30-19h

Samedi : 13h30-19h, 1 semaine sur 2

Vacances scolaires

Lundi au vendredi : 14h30-19h

1 soirée/semaine : 19h-22h

INSCRIPTION & ADHÉSION

Coût : 10 €/année

La salle jeunesse est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans pendant le temps scolaire et aux jeunes de 14 à 17 ans pendant les vacances scolaires. Elle se trouve à côté du Club Ados. L'accès se fait par le parking de la salle François Rabelais.

OBJECTIFS

Ce lieu d'accueil permet aux jeunes de se rencontrer, d'échanger, de découvrir des activités ludiques, culturelles et sportives. Il permet de monter des projets et sert à diffuser de l'information et faire de la prévention. Le jeune peut entrer et sortir comme il le souhaite.



CARTE PASS'SPORTS

Les jeunes Ormois âgés de 14 à 17 ans, peuvent bénéficier de 11 sorties gratuites dans l'année.

Pour cela, ils doivent **acheter une carte PASS' SPORTS au prix de 14 €** à l'Accueil Périscolaire Maternel le mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h, le lundi et le vendredi de 14h à 18h **au cours de la semaine qui précède chaque vacances scolaires.**

La carte PASS'SPORTS donne droit à : 3 entrées piscine + 2 entrées bowling + 3 entrées patinoire + 2 entrées cinéma et 1 activité au choix (Laser Game, karting ou escalade).



Responsable Jeunesse : En cours de recrutement
Animatrice salle Jeunesse : Élodie FILLIATRE
☎ 02 38 74 62 24 - 06 88 16 77 03
enfance@ville-ormes.fr

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES & SÉJOURS LINGUISTIQUES



Dans le cadre de leur scolarité, les élèves scolarisés en maternelle, élémentaire, au collège ou au lycée, dans l'enseignement public ou privé sont amenés à partir en classe de découverte ou à faire des séjours linguistiques. Pour cela, la Municipalité d'Ormes propose de participer au financement de ces séjours.

Le montant de la participation de la commune d'Ormes :

- Sera calculé sur la base du coût du séjour sur lequel la commune prendra en charge une partie fixe à hauteur de 25 %
- Il sera ensuite fait application du quotient familial sur la partie restant à la charge de la famille dans la limite de 300 € par année scolaire.

Pour les classes de découverte, cela vaut pour un séjour d'au moins 5 jours avec nuitées

TARIFS (2026/2027)

Quotient familial	Participation de la commune
A1	0 %
A2	8 %
B	17 %
C	25 %
D	33 %
E1	41 %
E2	41 %
F	50 %
G	58 %
H	67 %
I	75 %



Classes de découvertes et séjours linguistiques :
Mairie d'Ormes
☎ 02 38 70 85 20
mairie@ville-ormes.fr

LA BOURSE ÉTUDIANTS

Un financement pris en charge par la commune pourra être accordé, après examen du dossier, et une fois par année scolaire, à tout jeune étudiant dont la situation remplit les conditions suivantes :

- L'étudiant et ses parents doivent être domiciliés à Ormes,
- Le jeune étudiant effectue des études supérieures post-bac ou un stage non rémunéré d'un mois minimum dans le cadre d'une formation obligatoire postbac.
- L'âge "limite" de la personne qui souhaite faire une demande de bourse est fixé à 25 ans (date anniversaire).

PIÈCES À FOURNIR

Un dossier devra être retiré à l'accueil de la mairie et rapporté, le 30 avril de chaque année au plus tard, avec les pièces suivantes :

- Certificat de scolarité (année en cours),
- Pour les stagiaires, la convention de stage et une attestation de fin de stage,
- Attestation de domicile des parents,
- Budget global de la formation/stage,
- Une lettre de motivation qui devra expliquer le champ d'activité des études supérieures ou du stage.
- Une convention école ou employeur si le jeune suit un cursus en apprentissage
- Un certificat de non-cumul d'aide si les parents sont séparés et si l'un d'eux n'habite pas Ormes

Les dossiers seront instruits au cas par cas.

BARÈME

En France (distance du domicile) :

De 0 à 40 km	150 €
De 41 à 200 km	250 €
De 201 à 500 km	460 €
Plus de 500 km	610 €
En Europe quel que soit le pays	610 €
Hors Europe quel que soit le pays	1 070 €



LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

La Ville d'Ormes participe financièrement à la formation "conduite" de jeunes candidats au permis de conduire. Ce dispositif ne concerne que le permis B.

POUR QUI ?

Tous les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de revenus, ayant obtenu leur code de la route, après septembre 2022, domiciliés à Ormes à titre personnel ou chez leurs parents.

COMMENT FAIRE ?

Sur présentation de l'attestation de réussite au code de la route, le candidat pourra déposer la demande de bourse auprès de la mairie. Le dossier est à retirer en Mairie ou sur ville-ormes.fr

CONDITIONS

En contrepartie du bénéfice de la bourse, le jeune effectuera une contribution citoyenne auprès de services municipaux ou d'associations ORMOISES acceptant de participer au dispositif. La durée de la contribution citoyenne est fixée à une journée ou deux demi-journées.

Dans l'exercice de son activité dans un service municipal, le jeune sera encadré par un agent municipal et aura le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Dans l'exercice de son activité au sein d'une association, le jeune sera encadré par un tuteur et aura le statut de bénévole.

MONTANT DE LA BOURSE : 150 €

La bourse, d'un montant de 150 €, ne sera versée qu'une seule fois (et en une fois), lorsque la contribution citoyenne sera effectuée et après obtention du permis de conduire.

La commission Citoyenneté est souveraine dans ses décisions et se réserve le droit de refuser le bénéfice de la bourse aux auteurs d'actes répréhensibles ayant causé un préjudice à la collectivité. De même, dans l'hypothèse où le jeune ne respecterait pas un de ses engagements contractuels, la bourse sera annulée de plein droit.



CONTACTS

Bourse étudiants : Laëtitia LOISEAU
☎ 02 38 70 85 20
mairie@ville-ormes.fr

Bourse au permis de conduire : Madeline PENVERNE
☎ 02 38 70 85 20 - 06 30 59 52 28
madeline.penverne@ville-ormes.fr

L'ÉCOLE DE MUSIQUE



REPRISE DES COURS LA SEMAINE DU 14 SEPTEMBRE 2026

Inscription des nouveaux élèves dans la limite
des places disponibles.

Dossier d'inscription disponible à l'accueil
de la Mairie d'Ormes et sur ville-ormes.fr

L'école de musique d'Ormes accueille prioritairement les enfants (dès l'âge de 5 ans) et les adultes (dans la limite des places disponibles). Le cursus comprend l'apprentissage d'un instrument, la formation musicale ainsi qu'une pratique collective participant à une formation complète de l'apprenti musicien ; l'enseignement vise le développement du jeu en groupe. L'équipe pédagogique est issue des conservatoires et est diplômée.

Par ailleurs, les professeurs mènent une vie artistique personnelle qui contribue au dynamisme des enseignements.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, guitare, accordéon, piano, violon, alto, violoncelle, batterie-percussions.

L'Orchestre d'harmonie et la chorale sont ouverts aux élèves mais également aux musiciens amateurs non-inscrits à l'école de musique.

Des Ateliers de musiques actuelles, de jazz et de Musiques Assistées par Ordinateur à destination des élèves et des musiciens amateurs sont proposés.

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestres d'harmonie, ensembles instrumentaux, musique de chambre, chorales enfants et adultes.

Les enfants et adultes non domiciliés à Ormes ont, sous réserve d'acceptation de leur demande de dérogation, la possibilité d'accéder aux disciplines enseignées à l'école de musique d'Ormes avec un tarif spécifique. Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès du Directeur de l'école de Musique.

TARIFS (2026/2027)

	Résidents Ormois & 3 B*		Résidents autre commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Formation musicale ou éveil musical	93 €	117 €	145 €	180 €
Cursus complet (FM + instrument + pratique collective)	180 €	197 €	260 €	340 €
Cursus complet + 2^e instrument	237 €	289 €	329 €	461 €
Location instrument (forfait annuel par élève)	117 €		197 €	

*Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard

PRATIQUE AMATEUR SEULE

Ensemble instrumentaux	65,00
Chorale	50,00
Harmonie	50,00

RÉDUCTIONS & GRATUITÉ POUR LES ORMOIS

Réduction de 40% au 2^e enfant inscrit, de 70% au 3^e enfant inscrit, gratuité de la scolarité à partir du 4^e enfant inscrit, réduction de 70% aux adultes participant à l'orchestre d'Harmonie.



CONTACT

ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE
Directeur : Henri DUPONT

☎ 02 38 70 83 14 - 06 08 41 60 98
emmo@ville-ormes.fr

L'ACTION CULTURELLE

Des rendez-vous culturels sont proposés tout au long de l'année : expositions, spectacles, concerts, festivals, théâtre, fête de la musique, etc. Un programme est mis à disposition dans les différents sites municipaux (mairie, école de musique, salles de sports) chaque trimestre et relayé par l'application Citykomi, la page Facebook de la Ville d'Ormes ainsi que sur le site Internet.

En 2027, les Ormois seront invités à venir découvrir le Vietnam à l'occasion du Festival Rencontres.



AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : Henri DUPONT

☎ 02 38 70 83 14 - 06 08 41 60 98

culture@ville-ormes.fr - ville-ormes.fr

LA MAISON DE LA POLY CULTURE



HORAIRES

Mercredi : 14h-17h - Et sur rendez-vous

La maison de la polyculture située 19 rue des Chabasses à Ormes met en lumière une sélection d'outils, témoins du travail agricole aux 19^e et 20^e siècles. Des espaces dédiés à la vigne, au pain et au miel attendent le visiteur. Depuis septembre 2019, le four à pain entièrement restauré permet des actions destinées à un large public.

Un espace jeunesse offre la possibilité de visites en famille et des ateliers ponctuels sont proposés aux enfants certains mercredis de l'année. N'hésitez pas à vous renseigner.

NOUVEAUTÉ : À partir du 19 septembre 2026 et jusqu'à l'été prochain, la Maison de la Polyculture vous invite à découvrir une nouvelle exposition, « *Deux mots pour te donner des nouvelles...* », dédiée à l'histoire d'une famille ormoise pendant la Première Guerre mondiale, à travers des courriers et des archives d'époque.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Ouvert tous les mercredis après-midi de 14h à 17h **et** sur rendez-vous
- **Visites guidées ou animations pédagogiques :** sur réservation au 06.30.59.52.28 ou mdp@ville-ormes.fr
- **Ouverture à l'occasion d'événements culturels ou patrimoniaux :** journées européennes du patrimoine, nuit des musées, Festival Rencontres, Ateliers découverte, Ateliers zéro-déchets...
- **Ateliers du mercredi** et chasses aux trésors pour les enfants



MAISON DE LA POLY CULTURE

19, rue des Chabasses à Ormes

Directeur : Henri DUPONT

Médiatrice : Madeline PENVERNE,

☎ 06 30 59 52 28 - mdp@ville-ormes.fr



LA BIBLIOTHÈQUE



HORAIRES

Lundi : 14h-18h - Mercredi : 9h-18h

Vendredi : 13h30-17h30

Samedi : 9h30-12h30

De nombreux rendez-vous tout au long de l'année

L'accès à la Bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous, gratuitement, aux horaires d'ouverture au public.

Le prêt des documents, soumis à une adhésion gratuite, valable un an et renouvelable, est réservé aux habitants d'Ormes, de Boulay-les-Barres, de Bricy et de Bucy-Saint-Liphard, au personnel communal de la ville d'Ormes et aux enfants scolarisés dans les écoles d'Ormes.

Pour s'inscrire, l'utilisateur doit compléter le formulaire d'inscription et présenter une pièce d'identité en cours de validité et se munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois portant le nom et l'adresse de l'intéressé.

ACCÈS AU CATALOGUE INTERACTIF

La Bibliothèque offre la possibilité aux internautes de consulter ses collections sur Internet depuis chez soi. Elle donne à voir, depuis son catalogue, les nouveautés récentes acquises et permet aux inscrits depuis leur compte lecteur de réserver ou prolonger des documents

L'AUTOMATE DE RETOUR

Installé dans le hall de la bibliothèque, accessible aux heures d'ouverture, il permet au lecteur de rendre par lui-même les documents empruntés (via le scan) et consulter son compte lecteur. L'emprunt des livres se fait toujours à la banque d'accueil auprès des bibliothécaires.

LA BOÎTE DE RETOUR DES OUVRAGES

À droite de l'entrée de la bibliothèque, est installée une boîte de retour permettant aux usagers, qui n'ont pas la possibilité de se déplacer pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque, de restituer leurs documents empruntés.

PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Ce service s'adresse aux Ormois de plus de 70 ans et aux personnes en situation de handicap (même temporaire) et se trouvant dans l'incapacité de se rendre à la bibliothèque. Une bibliothécaire se rend toutes les trois semaines chez les bénéficiaires de ce service.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ARTHUR RIMBAUD

Responsable de service : Laure LIVET

☎ 02 38 70 85 55

bibliotheque-a.rimbaud@ville-ormes.fr